

## Dernières 24 heures

## Le marathon de Tony Blair pour le développement

C'est à pas de charge que l'ex premier ministre britannique, Tony Blair effectue depuis la mi-journée d'hier mercredi 21 novembre 2018, une visite de travail à Lomé afin d'apporter au gouvernement l'appui ...



PAGE 11

## ETRANGER



**Madagascar/ Après le 1er tour de l'élection présidentielle**

### Une dizaine de recours déposés dont celui de Rajoelina arrivé en tête

Malgré les 39% des suffrages qu'on lui attribue, l'ancien président de la transition au Madagascar Andry Rajoelina estime avoir obtenu plus...

PAGE 4

## ECONOMIE



**Partenariat public-privé (PPP)**

### Le rôle du PPP dans la commande publique au cœur d'un colloque international à Lomé

L'Université de Lomé abrite depuis le 20 novembre dernier un colloque international sur « le contrat de partenariat dans le paysage de la ...

PAGE 5

## Santé sexuelle et reproductive

### Bien gérer les dispositifs vaginaux pour éviter le syndrome du choc toxique

PAGE 10



## Proposition de texte de l'expert constitutionnaliste de la Cédéao Là où le gouvernement et le Prof. Alioune B. Fall sont sur la même ligne

La proposition de texte de l'expert constitutionnaliste envoyé par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour proposer un projet de loi portant réformes constitutionnelles au Togo, fait grand bruit depuis plusieurs jours dans l'opinion au Togo. Que de supputations, d'élucubrations, de masturbations intellectuelles livrées ici et là. Mais, à y voir les choses de près...

PAGE 3

## DERNIERES HEURES

### La C14 « accepte en l'état le texte final proposé par la Cedeao... »

Dans un communiqué rendu public hier, la Coalition des 14 partis de l'opposition est revenue sur le Rapport de la mission d'appui technique de l'Expert en Droit constitutionnel qui lui a été transmis par la Commission de la Cedeao le 17 novembre dernier. Elle a indiqué avoir aussi reçu le texte final de l'avant-projet de loi portant modification des dispositions des articles 59, 60 et 100 de la Constitution du 14 octobre 1992 conformément aux recommandations de la feuille de route de la Cedeao.

PAGE 3

## Accès à l'énergie électrique au Togo

### Etat des lieux et stratégie du gouvernement

En 2005, le nombre de Togolais ayant accès à l'énergie électrique était encore bien loin du quart de la population. 10 ans après, les réformes et les initiatives du gouvernement ont permis de quitter 18% pour se hisser à...



PAGES 6&amp;7

|                                                                                                                                                  |                        |                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <p><b>Le PIDU officiellement lancé par le gouvernement</b></p> | <p><b>SOMMAIRE</b></p> | <p><b>RDC/Présidentielle 2018</b><br/><b>Un des candidats demande le report immédiat du scrutin</b></p>  <p><b>P 4</b></p> | <p><b>Partenariat public-privé (PPP)</b><br/><b>Le rôle du PPP dans la commande publique au cœur d'un colloque international à Lomé</b></p>  <p><b>P 5</b></p> | <p><b>Musique</b><br/><b>Rabat accueille la 5ème édition du « Visa For Music »</b></p>  <p><b>P 9</b></p> | <p><b>Lutte contre le paludisme</b><br/><b>L'éradication du fléau n'est pas pour demain</b></p>  <p><b>P 10</b></p> | <p><b>Réformes de l'Union africaine</b><br/><b>Robert Dussey : « la position du Togo est de soutenir la proposition du président Paul Kagame »</b></p>  <p><b>P 11</b></p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI

# AGAYI Tona, bénéficiaire du Produit d'Accompagnement Spécial

**Dans ce nouveau numéro de votre rubrique "Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI", votre Journal Togo Matin vous conduit à Lomé, notamment dans le quartier Agoe Logopé, pour mettre sous les feux de la rampe les témoignages de AGAYI Tona, qui après avoir obtenu les quatre cycles du crédit Accès des Pauvres aux Services Financiers peut aujourd'hui consolider son activité grâce au Produit d'Accompagnement Spécial du Fonds National de la Finance Inclusive. Retour sur le parcours de cette trentenaire qui aujourd'hui est heureuse d'être plus autonome.**

Aujourd'hui nombreux sont les bénéficiaires qui grâce à leur motivation et détermination ont pu obtenir avec succès, les quatre cycles du crédit APSEF, les deux cycles de AJSEF ou encore les deux cycles du crédit agricole. Mais l'histoire ne peut pas s'arrêter en si bon chemin, d'autres produits ont été mis en route afin de pouvoir aider les bénéficiaires à pouvoir consolider leurs activités.

C'est le cas notamment de AGAYI Tona, qui a au cours des deux dernières années bénéficier de APSEF 1, APSEF2, APSEF 3 puis APSEF 4 qui lui ont permis de démarrer une activité génératrice de revenus. " Une fois tous mes cycles de crédit soldés, j'avais besoin de passer à échelle mon activité avec une intention de diversification. Dans une ville où la mode vestimentaire a pris le dessus, je ne pouvais résister à la tentation. Depuis

toujours j'avais toujours envie de pouvoir vendre de la friperie. J'avais besoin d'au moins 100.000 FCFA afin de pouvoir acheter deux ou trois ballots de premier choix pour pouvoir exposer pour la vente. Je me suis alors mis à explorer toutes les opportunités que j'avais pour pouvoir contracter un microcrédit. Après plusieurs tentatives sans succès, je suis aller demander conseils à mes agents de crédits à PADES Microfinance. C'est justement dans cette Institution de Microfinance Partenaire du FNFI dans la distribution des produits que j'ai été informée de la possibilité pour moi de pouvoir avoir accès au Produit d'Accompagnement Spécial qui pouvait justement me permettre de consolider mon activité, et par ricochet pouvoir accroître mes revenus. " Tona voit désormais une opportunité à saisir, très vite elle remplit avec succès toutes les formalités administratives

indispensables avant le déblocage du crédit afin de pouvoir rentrer en possession de son précieux sésame qui lui permettrait de mettre en route son activité. " Après toutes les étapes de formation, j'ai alors obtenu un crédit de 100.000 FCFA. Cette somme m'a permis de pouvoir acheter 3 ballots de premier choix comme vous le voyez, et que j'expose ici. Vous n'êtes pas sans savoir que Lomé ne résiste pas à la mode vestimentaire. C'est donc de manière assez normale que tout le monde veut être à la mode et être bien habillée. Vu que les choses ne sont pas chers, j'ai assez de clientèle. Je parviens à vendre une bonne quantité chaque jour. Je ne perds pas de vue que c'est un crédit que j'ai reçu et que je dois rembourser après une période donnée. Donc je mets toutes les chances de mon côté pour pouvoir honorer mes engagements vis-à-vis des remboursements. Car selon



**AGAYI Tona dans sa boutique**

moi, plus je rembourse, non seulement je renforce mes chances de grandir dans la chaîne de l'inclusion financière, mais aussi cela me permet également à d'autres personnes de pouvoir avoir accès au crédit. C'est avec assez de sourire et de joie que je peux aujourd'hui affirmer que grâce au FNFI je suis plus insérée dans le tissu du développement de mon pays. " "Nous ne pouvons pas laisser dans notre pays, les pauvres s'appauvrir davantage. Une des réponses que nous apportons, c'est justement la mise en place de ce Fonds ", déclarait le Chef de l'Etat, Son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé lors

du lancement du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) à Kara en janvier 2014. 4 années après ce lancement, les milliers témoignages reçus confirment que la vie a changé de manière positive pour les bénéficiaires. En effet, les femmes sont plus autonomes économiquement et les jeunes sont mieux insérés sur le plan professionnel. Cette initiative a permis de rendre une certaine fierté à ces populations vulnérables grâce à leur capacité nouvelle à prendre soin de leurs familles, de l'éducation de leurs enfants et de leurs besoins fondamentaux.

**KD**

## Législatives 2018

# Dans un mois le processus électoral en cours connaîtra son épilogue

**Dans un mois précisément, les Togolais devraient se rendre aux urnes pour le choix de ceux qui vont les représenter au Parlement pour les cinq prochaines années. Ce sera l'épilogue d'un processus qui a démarré dans des conditions difficiles il y a plus d'un an. Malgré les péripéties, le gouvernement et la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) ont maintenu le cap tout en restant ouvert à toutes les propositions pouvant permettre de rendre le processus plus inclusif, apaisé et transparent. Le récent communiqué des facilitateurs et le rapport de l'expert constitutionnaliste recruté par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cedeao) pour assister le Togo dans la mise en œuvre des réformes confirment de nouveau la date du 20 décembre pour la tenue de ces élections.**

Le chemin parcouru pour mettre en place le processus électoral actuel a été parsemé de beaucoup d'embûches. Les mandats des députés tiraient vers la fin et le pays se préparait à organiser de nouvelles élections, normalement à la

fin de l'année 2017. Mais coup de tonnerre, le Parti national panafricain (PNP) venait de surprendre tout le monde par sa démonstration de force du 19 août. Le pays a failli basculer dans le chaos, mais grâce à la grande maîtrise...

**Suite à la page 3**



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC  
Edité par DIRECT MEDIA RCCM  
N° TG\_LOM 2015 B 1045  
BP : 30117 Lomé - Togo  
Tél : (+228) 22 25 02 23 /  
90 15 39 77 / 97 87 12 42  
Facebook: togomatin  
E-mail : atogomatin@gmail.com  
Site web: www.togomatin.tg  
Tw: @togomatin1  
Mson de la Presse: Casier N° 53  
Siège  
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :  
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :  
Rachidou Zakari

Responsable web:  
Carlos Amevor

Comité de rédaction:  
Françoise Dasilva  
Alexandre Wémima  
Edem Dadzie

Essoyodou Awih

Edodji Nadia

Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative:  
Gloria Léma Yaglia

Service commercial:  
DIRECT AGENCY  
Tél: (+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

Graphiste:  
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : Togo Express

Tirage : (2000 exemplaires)

DERNIERES HEURES

...Dansson communiqué, la Coalition après avoir souligné que le projet n'a pas pris en compte toutes ses préoccupations, a relevé les avancées issues des concertations menées par l'expert constitutionnaliste de la

Cedao avec les acteurs politiques. « Bien que ce projet ne prenne pas en compte toutes ses préoccupations en matière de réformes constitutionnelles, la coalition considère que ce compromis minimum consensuel issu des concertations menées auprès des

acteurs politiques togolais par l'Expert constitutionnaliste de la Cedao marque des avancées réelles sur les points concernés », a indiqué la C14 dans son communiqué.

Ainsi, la Coalition fait savoir à l'opinion qu'elle approuve le texte final

proposé par la Cedao. « En conséquence, la Coalition des 14 partis de l'Opposition togolaise a décidé d'accepter en l'état, le texte final proposé par la Cedao », a-t-elle indiqué.

La Coalition coordonnée par Mme Brigitte Adjamagbo Johnson se

dit par ailleurs prête à poursuivre son combat, « afin que dans un futur très proche, les Togolais recouvrent la plénitude de la Constitution originelle qu'ils ont adoptée par référendum le 27 septembre 1992. avec près de 98% des suffrages exprimés ».

**La rédaction**

## Proposition de texte de l'expert constitutionnaliste de la Cédéao Là où le gouvernement et le Prof. Alioune B. Fall sont sur la même ligne

**La proposition de texte de l'expert constitutionnaliste envoyé par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour proposer un projet de loi portant réformes constitutionnelles au Togo, fait grand bruit depuis plusieurs jours dans l'opinion au Togo. Que de supputations, d'élucubrations, de masturbations intellectuelles livrées ici et là. Mais, à y voir les choses de près, en comparant les propositions apportées par le gouvernement au texte de l'expert, le Prof. Alioune Badarra Fall, on se rend in fine compte que le gouvernement tout en étant sur la même longueur d'onde que ce dernier, ne fait qu'apporter une touche en connaissance et en conscience des réalités historiques et sociopolitiques de notre pays. Réalités sans lesquelles, aucun texte de loi ne peut prospérer. Togo Matin, vous propose une lecture comparée des articles 59, 60 et 100 de notre Constitution qui font justement objet des envolées de rumeurs et d'analyses qui frôlent le ras des pâquerettes. Lecture !**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>L'article 59 :</b><br/><b>Proposition de l'expert :</b> « Le Président de la République est élu au suffrage universel, libre, direct, égal et secret pour un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois. Nul ne peut exercer plus de deux mandats présidentiels ou proroger le mandat pour quelque motif que ce soit. Cette disposition ne peut faire l'objet d'une révision »</p> <p><b>Ce que le gouvernement en retient :</b> « Le Président de la République est élu au suffrage universel, direct, et secret pour un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois.</p> <p><b>Apport du gouvernement :</b> Le Président de la République reste en fonction jusqu'à la prise de fonction effective de son successeur élu »</p> | <p><b>L'article 60</b><br/><b>- L'article proposé par l'expert :</b><br/>o « L'élection du Président de la République a lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le Président de la République est élu à la majorité des suffrages exprimés représentant au moins la moitié des électeurs inscrits.<br/>o Si celle-ci n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, il est procédé, le 15ème jour après la proclamation des résultats définitifs du premier tour, à un second tour.<br/>o Seuls peuvent se présenter au second tour, les deux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix au premier tour.<br/>o En cas de désistement ou de décès de l'un ou l'autre des deux candidats, entre les deux</p> | <p>tours, les suivants se présentent dans l'ordre de leur classement.<br/>o Au second tour, est déclaré élu, le candidat qui a recueilli le plus grand nombre de voix.</p> <p><b>- Proposition du gouvernement :</b><br/>o « L'élection du Président de la République a lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés.</p> <p><b>L'article 100</b><br/><b>Proposition de l'expert :</b><br/>- « La cour constitutionnelle est composée de 7 membres nommés pour un mandat de 6 ans renouvelables une seule fois.<br/>- Deux sont désignés par le Président de la République dont un en raison de sa compétence et son</p> | <p>expérience professionnelle en matière juridique et administrative<br/>- Deux sont élus par l'assemblée nationale à la majorité absolue de ses membres. Ils doivent être choisis en raison de leurs compétences juridiques et en dehors des députés<br/>- Un magistrat désigné par le Conseil Supérieur de la Magistrature<br/>- Un avocat désigné par ses pairs et ayant au moins 15 ans d'ancienneté et d'une probité reconnue.<br/>- Un professeur d'université titulaire en droit élu par ses pairs et ayant au moins 15 ans d'ancienneté<br/>- Le président de la cour constitutionnelle est nommé par le Président de la République.</p> <p><b>Article du gouvernement :</b><br/>- « La cour constitutionnelle est</p> | <p>composée de 9 membres nommés pour un mandat de 6 ans renouvelables une seule fois.<br/>- Trois sont désignés par le Président de la République dont un en raison de ses compétences juridiques<br/>- Deux sont élus par l'assemblée nationale à la majorité absolue de ses membres. Ils doivent être choisis en dehors des députés. L'un d'entre eux doit être désigné en raison de ses compétences juridiques<br/>- Deux sont élus par le Sénat à la majorité absolue de ses membres. Ils doivent être choisis en dehors des Sénateurs. L'un d'entre eux est désigné en raison de ses compétences juridiques.<br/>- Deux magistrats désignés par le Conseil Supérieur de la Magistrature</p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Suite de la page 2

...que l'on connaît aux services de sécurité togolais, le pire a été évité. Toutefois, une nouvelle crise vient de naître, bouleversant la tenue des rendez-vous républicains dont les élections législatives. Toute la classe politique togolaise s'est engagée dans un bras de fer dont nul ne pouvait deviner l'issue. Le gouvernement dans un souci d'apaisement envoie un projet de loi de réforme au Parlement afin d'apporter les éléments réclamés dans la Constitution. Mais c'est sans compter avec l'intransigeance de la Coalition des 14 qui tenait à voir certaines formulations dans le texte. Un processus électoral conduit dans un contexte difficile Sentant que ses opposants

cherchaient à créer une situation où il serait mis devant le fait accompli rendant le pays ingouvernable, le gouvernement fonce tout droit vers les élections. Ce qui est tout à fait normal, puisque le gouvernement a répondu favorablement aux revendications de la Coalition, même si ce n'est pas en totalité. L'opposition aurait pu accepter cet acquis et rebondir si possible dans quelques années. Pour montrer sa bonne volonté, le pouvoir a voté le texte mais vu que ce n'était pas à la majorité des 4/5, celui-ci est renvoyé au référendum. Le pouvoir était donc résolument engagé vers l'organisation de scrutins législatif et référendaire. Toutefois, l'intensification des manifestations par la Coalition

et l'ouverture d'un dialogue sous l'égide du facilitateur ghanéen Nana Akufo Addo a poussé chaque camp à faire des concessions. Le pouvoir de son côté a accepté l'arrêt du processus électoral contre l'arrêt des manifestations par la Coalition. La feuille de route de la Cedao intervenue en juillet dernier est venu remettre le processus sur les rails avec le 20 décembre comme objectif, même si la Coalition continue de s'y opposer jusqu'à ce jour. Un appel à candidature a été lancé et les partis qui se sont manifesté ont été élu pour siéger à la Ceni. Beaucoup d'avancée sous l'égide des facilitateurs Malgré ces tergiversations, le gouvernement ne comptait plus s'arrêter. Il faut tenir les élections avant la fin de l'année 2018. Surtout qu'à un moment

la Cour constitutionnelle a sorti un communiqué pour réaffirmer cette nécessité. Vu que le quorum était atteint pour fonctionner, la Ceni a continué les préparatifs des élections. Elle a notamment publié son chronogramme, lancé et mis en œuvre les opérations de recensement, et récemment, ce sont plus de mille flacons d'encre indélébiles qui ont été réceptionnés à l'Aéroport international Gnassingbé Eyadema (AIGE). Acejour, des avancées notoires sont enregistrées dans la poursuite de ce processus. La recomposition paritaire que réclamait avec force la Coalition est maintenant effective. En effet, suite à la dernière rencontre du comité de suivi à Conakry, l'Union des forces du changement (UFC) a accepté de céder sa place

au représentant de l'Alliance nationale pour le changement (ANC). Pour couronner le tout le gouvernement envoie un projet de loi de réforme au Parlement. Mais la Coalition refuse d'intégrer le processus accusant la Cedao et toute la communauté internationale de complicité avec le régime en place. De plus, par un communiqué rendu public le 18 novembre dernier, la Commission de la Cedao a rappelé l'adoption d'une feuille de route ayant pour vocation de préparer les élections législatives crédibles et transparentes prévues le 20 décembre 2018, la mise en œuvre des réformes constitutionnelles et la recommandation qui lui a été faite d'apporter son appui technique aux facilitateurs

Suite à la page 11

## Madagascar/ Après le 1er tour de l'élection présidentielle Une dizaine de recours déposés dont celui de Rajoelina arrivé en tête

**Malgré les 39% des suffrages qu'on lui attribue, l'ancien président de la transition au Madagascar Andry Rajoelina estime avoir obtenu plus. Lundi dernier, il a dénoncé des manipulations des résultats officiels qui l'auraient empêché d'être élu dès le 1er tour du scrutin du 7 novembre 2018 dernier.**

« On a tout fait pour empêcher le score du candidat numéro 13 d'atteindre et de dépasser les 40% », a affirmé Andry Rajoelina lundi, demandant un « audit » du logiciel informatique de la Ceni. Cet ancien président qui a dirigé le pays de 2009 à 2014, à la suite d'un coup d'Etat comme l'a qualifié la communauté internationale, a décidé de saisir la plus haute instance judiciaire du pays. « On a gonflé le nombre des inscrits et distribué aux autres candidats les voix obtenues par Andry Rajoelina », a-t-il ajouté devant ses partisans réunis à son quartier général à Antananarivo. « La seule idée avec laquelle je suis d'accord est que je suis en tête. Mais je ne suis pas



Andry Rajoelina

d'accord avec les chiffres de la Ceni », a fini d'enchaîner Rajoelina. Tout comme lui, Marc Ravalomanana a aussi fait parvenir plus d'une cinquantaine de requêtes aux membres de la HCC pour « corriger certaines irrégularités » dans les résultats provisoires du premier tour publiés par

la Commission électorale nationale indépendante. Même si ce dernier avait préparé ses partisans au second tour, il dénonce toutefois beaucoup de défaillances lors de ce 1er tour. Pour le président sortant, le grand perdant de ce « duel des ex-présidents », le scrutin du 7 novembre 2018

est à annuler purement et simplement. Une demande qui a peu de chances d'aboutir. En plus de trancher sur cette vague de contestations, la Haute Cour constitutionnelle doit aussi proclamer sous 7 jours les résultats définitifs du premier tour. La Ceni s'est de son côté

défendue lundi soir. « Aucune anomalie dans le fonctionnement du logiciel n'a été constatée. Par contre, dans le cas où des erreurs matérielles à la saisine ont par la suite été relevées, elles ont été corrigées », a affirmé la Ceni dans un communiqué. Elle a également regretté qu'aucun candidat n'ait répondu à son invitation pour confronter les procès-verbaux « avant de procéder à la publication des résultats provisoires ».

T.M.

## Nigéria 2 ex-gouverneurs écopent d'au moins 10 ans de prison pour corruption

**L'Affaire « Nyame » est très connue au Nigéria, puisque Jolly Nyame fait partie des quinze anciens emprisonnés ou contraints à la démission en 2007 par l'EFCC, pendant la présidence de l'ancien chef d'Etat nigérian Olusegun Obasanjo. Sa condamnation a été confirmée en appel, ainsi que celle de Joshua Dariye pour une peine respective de 12 et 10 ans de prison pour corruption et mauvaise gestion.**



Un panneau de lutte contre la corruption au Nigéria

Jolly Nyame, ancien gouverneur de l'Etat de Taraba et Joshua Dariye de l'Etat du Plateau au Nigeria viennent d'être condamnés respectivement à 12 et 10 ans de prison. Six mois plus tôt, les deux hauts fonctionnaires avaient été inculpés par la Commission des crimes économiques et financiers (EFCC) et condamnés à 14 ans de prison, assortis d'amendes. Contre l'ancien gouverneur de l'Etat de Taraba qui devra verser une amende de 495 millions de nairas, la justice a retenu des « actes criminels dévastateurs pour les populations de l'Etat de Taraba », principalement de faux contrats destinés à acheter du matériel de bureau que le tribunal d'Abuja a qualifié de « vol pur et simple ». Il est accusé d'abus de confiance et détournement

de plus de 12 millions de dollars lorsqu'il dirigeait encore l'Etat entre 1999 et 2007. Quant à Joshua Dariye, il est jugé pour des faits de corruption alors qu'on lui reproche d'avoir empoché personnellement et au profit de son parti quelque 1,16 milliard de nairas détournés d'un fonds écologique.

Le président Muhammadu Buhari a promis de recouvrer des sommes ahurissantes d'argent public pillées par des fonctionnaires corrompus pendant des décennies. L'EFCC, principale agence de lutte contre la corruption du pays, a été à l'avant-garde des efforts visant à éradiquer la pratique, et a amené des douzaines d'individus de haut niveau devant les tribunaux.

T.M.

## RDC/Présidentielle 2018

### Un des candidats demande le report immédiat du scrutin

**À quarante-huit heures du lancement de la campagne électorale en RDC, Seth Kikuni, l'un des 21 candidats en lice pour la présidentielle du 23 décembre, a demandé ce mardi à la Ceni de reporter le scrutin.**



Seth Kikuni

Il a été le premier à déposer son dossier pour la course présidentielle. Seth Kikuni est désormais le premier candidat à demander le report du scrutin prévu le 23 décembre. Dans une correspondance adressée mardi 20 novembre à la Commission électorale nationale indépendante (Ceni), l'homme d'affaires estime qu'« à 48 heures du début de la campagne, les parties prenantes au scrutin ne sont pas d'accord sur plusieurs points importants

pouvant permettre la tenue des élections libres, crédibles, transparentes et apaisées ». Contacté par Jeune Afrique, Seth Kikuni énumère les trois principales questions qui continuent à diviser, selon lui : « Il s'agit du recours à la machine à voter, du fichier électoral corrompu et de la protection des candidats ». « Jusqu'ici, je ne suis toujours pas protégé : pas de policiers pour assurer ma sécurité, comme le

prévoit la loi. Alors que le candidat du pouvoir [Emmanuel Ramazani Shadary] en dispose déjà. Où est la protection légale ? », interroge l'entrepreneur, membre d'un « collectif » regroupant une dizaine de candidats encore en lice. Mais, pour l'instant, sa demande du report des élections est « une démarche personnelle », s'empresse-t-il de préciser. Seth Kikuni demande à la Ceni de réunir les 21 candidats à la présidentielle « pour décider sur la date et les modalités de la tenue effective des élections qui seront, cette fois, libres, transparentes et apaisées ».

De son côté, officiellement, la Ceni n'a pas changé de cap. Selon une source proche de son président, « les préparatifs avancent normalement et il n'y a pas de raisons qui justifieraient, techniquement, le report des scrutins ».

Jeuneafrique.com

## Partenariat public-privé (PPP)

# Le rôle du PPP dans la commande publique au cœur d'un colloque international à Lomé

**L'Université de Lomé abrite depuis le 20 novembre dernier un colloque international sur « le contrat de partenariat dans le paysage de la commande publique au Togo ». La rencontre est organisée par le Centre de droit public (CDP) en collaboration avec l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP). Elle réunit des chercheurs venus du Togo, du Cameroun et de la sous-région.**

La rencontre a été ouverte par le président de l'Université de Lomé, le professeur Dodzi Komlan Kokoroko. Ce colloque international a pour objectif d'analyser les apports du contrat de partenariat, la pertinence et les incidents du

projet de directive de l'Uemoa portant contrats de Partenariat public-privé (PPP) sur les droits nationaux. Il permettra de proposer un cadre juridique efficace et approprié pour l'implémentation des PPP au Togo et dans la sous-région.

Le PPP est un moyen qui permet de mobiliser les financements et l'expertise du privé au profit des institutions publiques dans des environnements économiques variés et spéciaux. Pour M. Alain Ondoua, professeur titulaire de



**Table d'honneur du Colloque international sur le contrat de partenariat**

droit public à l'Université de Yaoundé au Cameroun, ce colloque a été organisé pour montrer que le contrat de partenariat doit être bien encadré, parce qu'il comporte de forts risques. Parmi ces risques on peut citer l'endettement déguisé des Etats et l'exclusion des Petites et moyennes entreprises (PME) des contrats de partenariat. « Tous nos pays notamment ceux de l'Afrique de l'ouest n'ont pas de grosses entreprises et

il faudra que ce contrat de partenariat soit suffisamment encadré non seulement au niveau national, mais aussi dans la zone Uemoa » Plusieurs communications sont prévues dans le cadre de ce colloque. Les panels porteront sur trois grandes thématiques à savoir le cadre juridique des contrats de Partenariat public-privé, son rôle dans l'action publique et le contentieux des contrats de PPP.

**Félix Tagba**

## Promotion du civisme fiscal

# L'OTR veut former des pairs éducateurs en fiscalité et douane

**Dans le cadre de la promotion du civisme fiscal, l'Office togolais des recettes (OTR) a lancé le 20 novembre dernier à Lomé un programme de formation de pairs éducateurs des contribuables en fiscalité. Ceci permettra de sensibiliser la population sur ses droits en matière de fiscalité.**

La formation des pairs éducateurs en fiscalité est prévue pour janvier 2019. Elle permettra de former des personnes sur les questions fiscales et douanières. Ces personnes pourront sensibiliser à leur tour toute la population pour une meilleure compréhension de la fiscalité. L'initiative de l'OTR vise

à promouvoir le civisme fiscal et à permettre à la population de connaître ses droits en matière de fiscalité. Pour Ayaovi Egloh, directeur des moyennes entreprises, « si chacun connaissait ses droits en matière de fiscalité, nous aurions des contribuables qui vont déclarer en toute transparence et qui auront moins de problèmes avec l'administration ».

Les pairs éducateurs auront pour rôle d'informer la population sur la fiscalité. « Le rôle que les pairs éducateurs vont jouer justement sera de faire passer l'information sur la fiscalité au niveau de tous les corps de métier » a ajouté Ayaovi Egloh. A terme, l'OTR veut doter chaque préfecture d'une unité de pairs éducateurs.

**T.M. et**

**Republiquetogolaise.com**

## Paiej-Sp

# Une équipe de la BAD au Togo pour une supervision et une évaluation à mi-parcours

**Une mission de la Banque africaine de développement (BAD) est actuellement au Togo pour superviser et évaluer le Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (Paiej-Sp). Cette mission s'effectue du 19 au 23 novembre prochain.**

L'équipe de la BAD est conduite par Georges Bohoussou, représentant pays par intérim de la BAD. La mission couvre les villes de Lomé, Notsè et Atakpamé. Elle permettra de réexaminer la conception et la structure initiale du projet afin de voir les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités et les effets du projet sur la population. Il s'agira aussi de faire le suivi-évaluation du projet et sa gestion financière et

administrative. La mission a aussi pour objectif d'évaluer le niveau d'atteinte des résultats et de tirer les enseignements des premières années de mise en œuvre du projet pour mieux orienter les actions futures. La délégation rencontrera les entreprises structurantes, les primo entrepreneurs et les coopératives de producteur. Elle échangera avec eux sur les différents appuis qu'ils reçoivent du Paiej-Sp et

constatera l'évolution de leurs différentes activités. En deux ans, le projet a permis de créer 35 167 emplois et d'appuyer 9 Petites et moyennes entreprises (PME). Le Paiej-Sp est cofinancé par l'Etat togolais et la BAD. Le projet est mis en œuvre sur toute l'étendue du territoire. Il accorde une attention particulière aux régions les plus défavorisées notamment les régions Savanes, Centrale et Plateaux.

**F.T.**

## Investissement

# En 5 ans, la BOAD a investi 300 milliards CFA au Togo

**La Banque ouest africaine de développement (BOAD) dont le siège se trouve à Lomé contribue au développement du Togo à travers le financement de plusieurs projets. Ces projets ont été réalisés notamment dans le domaine des infrastructures et de l'énergie. De 2000 à 2015, la contribution de la BOAD est estimée à 300 milliards de FCFA.**

L'information a été donnée au cours d'une session d'évaluation des Portefeuilles pays par le directeur en charge de l'évaluation des projets à la BOAD, Patrice Gbaguidi. Cette session d'évaluation a permis d'évaluer l'ensemble des projets financés par la banque sur une période donnée. Les projets sont évalués sous le prisme de 5 dimensions à savoir : technique, financière, environnementale, institutionnelle et la dimension partenariat avec les autres bailleurs de fonds. L'institution a investi 300 milliards de FCFA pour le développement du Togo. Selon Patrice Gbaguidi, cet

investissement a permis de financer plusieurs projets, notamment des projets d'infrastructures, énergétiques et de développement. Il a ajouté que l'institution a financé un Projet d'appui au développement à la base qui a touché toutes les couches de la population : les jeunes, les femmes, les hommes... Le centre d'enfouissement technique des déchets fait partie aussi des projets financés par la BOAD. La plupart de ces projets ont été exécutés dans les zones urbaines et semi-urbaines. L'institution reste un partenaire privilégié du Togo.

**Source : Togofirst.com**

## Accès à l'énergie électrique au Togo

# Etat des lieux et stratégie du gouvernement

**En 2005, le nombre de Togolais ayant accès à l'énergie électrique était encore bien loin du quart de la population. 10 ans après, les réformes et les initiatives du gouvernement ont permis de quitter 18% pour se hisser à 33% de taux d'électrification (2% à 6% en milieu rural). Mais aujourd'hui, les ambitions ajoutées aux efforts des autorités togolaises ont fait grimper les performances. Selon le Premier ministre togolais, Selom Klassou, le taux d'électrification du pays a connu un accroissement allant à 38%. Le Togo a dans le viseur, l'ambition d'atteindre un taux d'électrification de 50% à l'horizon 2020 et de 90% en 2030. Une ambition pour laquelle les autorités se battent à travers un programme de modernisation du circuit de distribution des énergies. En effet, les autorités togolaises prévoient à travers ce programme, le raccordement des foyers et l'installation d'éclairage public dans les secteurs urbains et en zone rurale.**

Les autorités togolaises visent aujourd'hui à améliorer les capacités de production d'énergie locale disponible à la consommation. Cette amélioration requiert la mise en place de financements conséquents nécessaires à la réalisation. L'investissement dans des nouvelles centrales et systèmes : microcentrales hydroélectriques, solaire, éolien, biomasse.

## Les progrès sont déjà notables dans le domaine



**Marc Abli-Bidamon, ministre des Mines et de l'énergie**

Entre 2007 et 2013, le nombre des abonnés à la Compagnie d'énergie électrique du Togo (CEET) est passé de 141 339 à 224 168, une progression de 58% sur la période. En 2013 et 2014, des dizaines de nouveaux villages ont bénéficié de programmes d'électrification rurale. Le lancement de la centrale de production de Contour global, en octobre 2010, en réponse aux crises énergétiques de 1998 et 2006, a permis de diminuer considérablement le nombre et la fréquence des délestages. Mais les coûts de production restent très

élevés et fortement dépendants du prix du fuel. Un projet de gazoduc pour l'Afrique de l'ouest, en cours depuis plusieurs années, a permis de réduire les coûts de production. Afin d'améliorer le niveau d'électrification sur l'ensemble du territoire, le ministère des Mines et de l'Energie a élaboré des stratégies d'actions à court et à moyen terme et conduit plusieurs projets dont la construction de ligne haute tension 161 KV Kara - Mango - Dapaong et le projet de construction d'une centrale thermique à charbon de 200 MW à Lomé.

## L'électrification en milieux ruraux

Le problème principal que rencontrent les populations en ce qui concerne l'électrification en milieu rural est lié aux coûts

d'installation du compteur pouvant atteindre jusqu'à 120.000 francs CFA selon les localités. Pour pallier cette difficulté, la CEET propose



des offres avantageuses. L'Etat, de son côté, a mis en place depuis plusieurs années un tarif social de l'énergie. En 2013 et 2014, plusieurs réalisations notables, achevées ou en cours de réalisation, permettent de faire progresser le taux d'accès à l'électricité en milieu rural et semi-urbain: la finalisation du projet Exim Bank of India phase I lancé en 2008 a permis le raccordement de 75 villages sur l'ensemble du territoire.

Le dernier village a été raccordé en février 2014. On peut également parlé de l'exécution du projet Exim Bank of India phase II démarré en 2014 qui a permis le raccordement de 69 localités rurales supplémentaires. La signature d'un accord de prêt avec la Banque islamique de développement pour le raccordement d'une cinquantaine de localités, la mise en œuvre d'un projet transfrontalier d'électrification de 42 localités en milieu rural et semi-urbain incluant l'installation des compteurs et appuyé par l'Union européenne, la création d'une structure dédiée à l'électrification en milieu rural et l'électrification de 22 villages par des systèmes solaires photovoltaïques sont autant d'éléments qui ont contribué à rehausser le taux d'électrification de notre pays.

A Abobo par exemple, au total 4,2 km de réseau (base tension), 5 km

de réseau (moyenne tension) ont été construits et 30 lampadaires installés ont été réceptionnés pour un coût global de 120 millions de francs CFA. Ces activités à Abobo qui prévoient encore un raccordement de près de 150 ménages, rentrent dans la droite ligne de la vision de la politique nationale de l'énergie. L'objectif affiché est d'assurer, à l'horizon 2030, à toute la population l'accès à une énergie propre de qualité, compétitive qui préserve l'environnement. Cela permet de développer un système performant et durable d'approvisionnement en énergie basé sur des initiatives publiques et privées individuelles et collectives capables de promouvoir le développement économique et social du Togo. Il s'agit selon le ministère, d'atteindre de l'Objectif de développement durable numéro 7 qui vise l'accès universel à tous, à une énergie viable de qualité. Depuis 2009, le réseau d'éclairage public a été renforcé sur l'ensemble du territoire national. En plus des lampadaires classiques, 13.000 lampadaires solaires ont été installés ces derniers mois. Ce qui a permis de garantir la sécurité dans ces localités, de réduire les accidents de circulation, de faire émerger des activités génératrices de revenus le long des artères éclairées pour les populations et enfin, de contribuer à améliorer les résultats scolaires.

## L'électrification en milieux urbains



Site de production de ContourGlobal SA

Depuis 2009, plusieurs chantiers, financés sur fonds propres de l'Etat, ont vu le jour afin de doter les grandes villes du pays d'un système d'éclairage public digne de ce nom. Ces actions sont coordonnées par le Plan stratégique du sous-secteur de l'énergie électrique (2010). La stratégie a été conçue en trois phases:

Phase I (depuis 2009): les principales artères de Lomé sont éclairées.

Phase II (depuis 2011): les rues principales des 5 chefs-lieux de région sont éclairées.

Phase III (depuis 2014):

l'électrification de plusieurs villes secondaires est en cours.

En 2014, 500 millions de francs CFA sont prévus pour assurer l'installation de stations relais de la TVT dans 6 villes du centre et du nord du Togo afin d'étendre la couverture de diffusion et de réception de la télévision publique, dans un souci permanent de rééquilibrage entre les régions. Par ailleurs, dans le cadre du projet hydroélectrique d'Adjarala (Togo-Bénin), il est prévu la construction d'une centrale de 147 MW, estimée à US\$503 millions soit 237 milliards de francs CFA, avec une contribution de la Banque mondiale.

de l'énergie entrepris par le Togo. Ce financement, destiné au Projet de réforme et d'investissement dans le secteur de l'énergie (Priset), permettra d'améliorer le fonctionnement de ce secteur et d'élargir la couverture d'électricité à Lomé.

Cette opération bénéficiera à plus de 80 000 foyers et petites entreprises des zones urbaines et périurbaines de la capitale, qui obtiendront ainsi des heures supplémentaires de raccordement au réseau pour un voltage plus puissant, et pourront faire fonctionner correctement leurs appareils électriques. « Le Priset aidera le Togo à accroître l'accès à une électricité fiable et relativement bon marché, la réalisation de ces deux objectifs étant essentielle pour le développement des entreprises, la création d'emplois, la génération de revenus et la compétitivité internationale. Ce projet permettra en outre à ce secteur d'améliorer sa gestion financière, ce qui encouragera les investissements privés », explique Pierre Laporte, directeur des opérations de la Banque mondiale pour le Togo. Aujourd'hui, pour le fonctionnaire de l'institution de Bretton Woods, le principal défi du Togo est d'être autonome sur le plan énergétique et de garantir une électricité fiable et abordable.

Aussi existe-t-il diversification des sources d'énergie, en particulier au profit des énergies propres et renouvelables. Précisément, le Priset financera la remise en état et le renforcement des lignes moyenne et haute tension à Lomé, ainsi que l'extension du réseau et l'installation de nouveaux raccordements.

Il s'attachera à réduire les pertes commerciales et techniques de la Compagnie d'énergie électrique du Togo (CEET) ainsi qu'à améliorer sa gestion, tout en augmentant ses flux de trésorerie et ses résultats financiers grâce à un meilleur recouvrement des factures. Le nouveau projet vient soutenir la réforme du secteur énergétique portée par le gouvernement togolais et constitue le premier investissement de la Banque mondiale dans le secteur énergétique togolais depuis les années 90. Il s'inscrit dans la ligne du cadre de partenariat entre le Groupe de la Banque mondiale et le Togo, ainsi que dans le double objectif de réduction de la pauvreté et de partage de la prospérité. Ce nouveau projet s'aligne enfin sur la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (Scape) promue par le pays ainsi que sur son Plan national de développement (PND 2018-2022) actuellement en cours d'application.

## La Banque mondiale soutient les réformes du secteur de l'électricité au Togo



Le Togo opte pour le solaire et l'éolienne, des énergies propres et durables

La Banque mondiale a approuvé, en décembre 2017, un crédit de l'Association internationale de développement

(Ida) d'un montant de 35 millions de dollars (soit environ 20 milliards de francs CFA) afin d'appuyer les investissements dans le secteur

## Le développement des énergies renouvelables



Pose d'une plaque solaire par BboxX, partenaire du Togo

Résolument engagé en faveur d'une politique respectueuse de l'environnement et soucieux d'assurer son indépendance énergétique, le Togo investit dans la recherche et le développement des énergies renouvelables, notamment l'énergie éolienne à travers une concession de 22 ans accordée à Delta Wind Togo pour construire et exploiter une centrale éolienne. En ce qui concerne l'énergie solaire, des études de

faisabilité sont en cours à Kara avec la Compagnie électrique du Bénin (CEB) avec l'appui de l'Uemoa.

La Compagnie énergie électrique du Togo (CEET) est la société de distribution de l'énergie électrique dans le pays. La vision de cette compagnie créée depuis 1963 est d'apporter de l'énergie électrique partout dans le pays dans le respect de l'environnement et les exigences des clients.

Réalisé par Attipoe Edem Kodjo

| Pharmacies de garde de Lomé<br>du 19 au 26 / 11 / 2018 |                        |             |
|--------------------------------------------------------|------------------------|-------------|
| BOULEVARD                                              | Doulassamé             | 22 21 65 49 |
| BEL AIR                                                | Non loin de Palm Beach | 22 21 03 21 |
| OCAM                                                   | Rue de l'ENTENTE       | 22 21 62 05 |
| OLIVIERS                                               | Bd. H. Boigny          | 22 27 04 34 |
| AMESSIAME                                              | Marché de Bè           | 96 32 97 60 |
| ESPERANCE                                              | Nyèkonakpoé            | 22 21 01 28 |
| LIBERATION                                             | Av. Libération         | 22 22 25 25 |
| GBOSSIME                                               | Gbossimé               | 22 22 50 50 |
| ROBERTSON                                              | Nyèkonakpoé            | 22 22 28 41 |
| N.D. DE LA TRINITE                                     | Bd la paix             | 22 21 27 80 |
| GBEZE                                                  | Bd Jean Paul II        | 22 26 32 61 |
| UNIVERS - SANTE                                        | Cité OUA               | 22 61 81 43 |
| AEROPORT                                               | Rte de l'Aéroport      | 22 26 21 22 |
| INTERNATIONALE                                         | Hedzranawoe            | 22 26 89 94 |
| RAOUDHA                                                | Hedzranawoe,           | 22 61 39 39 |
| SANTA MADONNA                                          | Kégué                  | 70 01 03 03 |
| MISERICORDE                                            | BE-KPOTA               | 23 38 47 62 |
| MAËLYS                                                 | Bè Kpota               | 22 27 60 19 |
| ELI-BERECAL                                            | Adidogomé              | 22 51 22 82 |
| LA REFERENCE                                           | Adidogomé              | 22 51 12 12 |
| BONTE                                                  | SEGBE,                 | 93 95 80 78 |
| BETANIA                                                | Totsi-Glenkomé         | 96 80 10 11 |
| MILLENAIRE                                             | Agoenyivé              | 22 51 64 31 |
| MATHILDA                                               | Lomégan - ODEF         | 22 51 15 34 |
| EL SHADAÏ                                              | ESTAO                  | 22 51 44 25 |
| DIEUDONNE                                              | LEO 2000               | 70 44 84 59 |
| EL-SHAMMAH                                             | amadahomé              | 70 43 25 85 |
| LA GRÂCE                                               | SUN AGIP Agoè          | 22 25 91 65 |
| ESPACE VIE                                             | Agoe Logopé            | 99 85 89 07 |
| MAINA                                                  | Agoé Assiyéyé          | 22 33 65 34 |
| MAWUNYO                                                | Agoè-Sogbossito        | 70 42 34 64 |
| TAKOE                                                  | Zongo                  | 22 34 03 42 |
| DE L'EDEN                                              | Baguida                | 70 42 13 98 |
| VERSEAU                                                | Baguida                | 22 27 34 53 |

| Quelques ambassades et consulats             |
|----------------------------------------------|
| ■ Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70 |
| ■ Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32    |
| ■ Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40      |
| ■ Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94            |
| ■ Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43       |
| ■ Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25       |
| ■ Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56       |
| ■ Union Européenne; Tél: 22 53 60 00         |
| ■ Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23     |
| ■ Consulat de France; Tél: 22 23 46 40       |
| ■ Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60       |
| ■ Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30       |
| ■ Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25     |
| ■ Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63       |
| ■ Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58      |
| ■ Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35      |
| ■ Consulat du Burkina Faso. Tél: 22 26 66 00 |
| ■ Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31        |
| ■ Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80        |
| ■ Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11           |
| ■ RDC; Tél: 90 08 38 53                      |

| Les bons plans et les bonnes adresses                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>COURRIER EXPRESS</b><br>DHL (Qtier Nyèkonakpoé, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51<br>EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51)<br>FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96<br>TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68<br>SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26                                                                                     |
| <b>OPERATEURS TELEPHONIQUES</b><br>MOOV :Tél. 22 20 13 20<br>TOGO CELLULAIRE : Tél. 22 22 66 11<br>TOGO TELECOM : Tél. 22 21 47 14                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>SANTE GENERALISTES</b><br>DR CORINNE JOULIN-KARKA; Tél: 22 23 46 77<br>CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37<br>CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77<br>CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01<br>CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68<br>HORLOGE PARLANTE; Tél: 116<br>CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat<br>Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72                                               |
| <b>OU MANGER ET DORMIR A LOME?</b><br>HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30<br>HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé) ; Tél : 22 61 30 63<br>LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél : 93 05 11 11                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>MUSCULATION ET MASSAGE</b><br>Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES» Tél : 22 26 34 71 / 90 17 03 30<br>AFT (Africa Fitness Time) Qt: Décon. Tél: 97 99 7919<br>BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures) ; Tél: 90 24 10 72<br>GYM CENTER (Qtier Nyèkonakpoé, Avenue Joseph Strauss) ; Tél : 90 04 76 60<br>GYM FIL«O»PARC (Agoè Nyivé) ; Tél : 22 35 18 28<br>GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida) ; Tél : 22 71 49 70 |
| <b>AGENCE DE COMMUNICATION</b><br>Larry Event Day (LED)<br>Une agence évènementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel<br>Communication, Location d'espaces<br>Conseils, Wedding Planner et Décoration<br>Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54<br>Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers<br>AG Partners: Sise à Cassablanca<br>www.couleurafrique.com                                                         |
| <b>SUPERS MARCHES A LOME</b><br>CONCORDE (Atikoumé; juste à côté de l'UTB<br>RAMCO (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)<br>LE CHAMPION SUPER MARCHÉ (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>FRUITS ET LEGUMES</b><br>MARCHÉ ABATTOIR (Juste en face du Super Marche Le Champion)<br>MARCHÉ DE GOYI SCORE (Juste en face du Super Marche RAMCO)<br>PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38                                                                                                                                                                            |
| <b>DANSE ET COURS DE ZUMBA</b><br>AFT : Quartier: Décon. Tél: 97 99 7919<br>COURS DE CAPOEIRA ; Salle GYM TONIC. Tél : 90 79 79 90<br>COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE «LES ANGES»; Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30<br>COURS DE ZOUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME) ; Tél 90 30 38 75<br>CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine) ; Tél : 90 15 39 87<br>SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra) ; Tél : 91 70 61 86                |
| <b>AVIATION</b><br>AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport) Tél : 22 40 04 99                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

Photos du jour



Légendez cette photo

Traduction

Avez-vous un texte, un document, un diplôme à traduire?  
Plus de soucis, contactez:  
**Africa Translate Consulting.**  
Tél: (+228) 90 30 26 94 / (+228) 22 44 89 43  
E-mail: dhoglonou@africatranslate.com



Complétez les vides

+

= 8

+

-

= 6

||

13

||

8

Sénégal / Cinéma

Une nouvelle ère pour les Recidak

Pendant plus d'une décennie, les Rencontres cinématographiques internationales de Dakar (Recidak) n'étaient pas organisées. Cette année, une nouvelle ère souffle pour ce festival qui battra son plein dans la capitale sénégalaise, du 22 au 27 novembre 2018.

Suite à l'atelier d'orientation pour la relance des Recidak, tenu les 02 et 03 juillet 2013, il a été unanimement recommandé la reprise de cet événement majeur du cinéma sénégalais et international. Ainsi, la 10ème édition des Rencontres cinématographiques internationales de Dakar (Recidak) est axée sur le thème : « Cinéma et développement ». Durant sept jours,

l'édition Recidak 2018 propose dans plusieurs espaces publics et salles dédiées, une sélection nationale et internationale inédite de plus d'une cinquantaine de films de fiction, d'animation, de documentaires de courts et longs métrages et à projeter, adressés à tous les publics. La relance spéciale de cet événement cinématographique sera meublée par une Conférence inaugurale

de l'ancien directeur du Centrecinématographique marocain, Nouredine Saïl, et d'une projection du film d'ouverture des Recidak, « L'Orage Africain » en présence du réalisateur, le Béninois Sylvestre Amoussou. Une soixantaine d'invités étrangers sont attendus aux Recidak, notamment des professionnels du cinéma, des directeurs de festivals, des cinéastes, des acteurs, ainsi que des critiques de cinéma.

Environ cinquante-neuf films de 32 pays sont à l'affiche des Recidak 2018. Par ailleurs, un colloque international, des rencontres professionnelles, des ateliers en techniques cinématographiques, des masters classes, une animation culturelle et artistique multiforme sont également au menu de cette 10ème édition des Rencontres cinématographiques internationales de Dakar

(Recidak). « Promouvoir le cinéma sénégalais, africain et mondial par le développement des échanges d'expériences professionnelles à travers l'instauration d'un dialogue culturel entre les cinéastes du monde et les populations – cinéphiles », tel est l'objectif poursuivi par les Recidak 2018. La cérémonie d'ouverture prévue le 23 novembre à partir de 18 heures, sera présidée par le Premier ministre du Sénégal, Mahammed Boun Abdallah Dionne, au Grand Théâtre national de Dakar au Sénégal.

Nadia Edodji

Musique

Rabat accueille la 5ème édition du « Visa For Music »

Au Rabat, la capitale marocaine, se déroule la cinquième édition le salon des musiques d'Afrique et du Moyen-Orient « Visa For Music ». Cet événement musical qui se veut un rendez-vous incontournable des professionnels de la musique et le principal tremplin des artistes de la région s'est ouvert, le 21 novembre dernier.

Des conférences et ateliers permettront aux musiciens de rencontrer producteurs et directeurs de festivals internationaux. Ainsi près de 50 concerts d'artistes venus du monde entier sont prévus dans ce carrefour musical où les styles fusionnent : entre guitare électrique et oud violon et kora. Les artistes qui prennent part à cette 5ème édition sont Magou Samb (Sénégal/France), Rachid Zeroual (Maroc), Benin International Musical

(Bénin), Agricantus (Italie), Chalaban (Hongrie/Maroc), Liberia (Russie), Mr. ID (Maroc), Ariband (Maroc), Frigya, Imed Alibi (Tunisie/France), Al Raseef (Palestine), Kasbah (Algérie/France), Kaloune (L'île de la Réunion), Hicham Massine (Maroc), Mallal (Maroc), ILAM (Canada), Farah Siraj (Jordanie) et Jodour Sahara (Maroc). Visa For Music (VFM) est le premier salon / festival des musiques d'Afrique et du Moyen-Orient : c'est une manifestation inédite née en 2013. Au programme de cette édition, une



trentaine de showcases, des conférences, des speed-meetings, des ateliers mais également des formations Ce salon est né d'un

paradoxe : d'un côté, le manque de visibilité des artistes d'Afrique et du Moyen-Orient à l'international, de l'autre, la présence d'un dynamisme artistique et d'une création musicale pourtant extrêmement riche. Afin de parer à ce déséquilibre, Visa For Music s'est donné pour mission première de mettre en valeur la création artistique d'Afrique et du Moyen-Orient, principalement dans les musiques du monde et actuelles. La 5ème édition du Salon musical « Visa For Music » prendra fin le 24 novembre prochain.

La rédaction

Lire

« L'Etranger » d'Albert Camus. Ed Gallimard. 1942 Pp 45-46 « ...Au large, nous avons fait la planche et sur mon visage tourné vers le ciel le soleil écartait les derniers voiles d'eau qui me coulaient dans la bouche. Nous avons vu que Masson regagnait la plage pour s'étendre au soleil. De loin, il paraissait énorme. Marie a voulu que nous nagions ensemble. Je me suis mis derrière elle pour la prendre par la taille et elle avançait à la force

des bras pendant que je l'aidais en battant des pieds. Le petit bruit de l'eau battue nous a suivis dans le matin jusqu'à ce que je me sente fatigué. Alors j'ai laissé Marie et je suis rentré en nageant régulièrement et en respirant bien. Sur la plage, je me suis étendu à plat ventre près de Masson et j'ai mis ma figure dans le sable. Je lui ai dit que « c'était bon » et il était de cet avis. Peu après, Marie est venue. Je me suis retourné pour la regarder avancer. Elle était toute visqueuse d'eau salée et elle tenait

ses cheveux en arrière. Elle s'est allongée flanc à flanc avec moi et les deux chaleurs de son corps et du soleil m'ont un peu endormi. Marie m'a secoué et m'a dit que Masson était remonté chez lui, il fallait déjeuner. Je me suis levé tout de suite parce que j'avais faim, mais Marie m'a dit que je ne l'avais pas embrassée depuis ce matin. C'était vrai et pourtant j'en avais envie. « Viens dans l'eau », m'a-t-elle dit. Nous avons couru pour nous étaler dans les premières petites

vagues. Nous avons fait quelques brasses et elle s'est collée contre moi. J'ai senti ses jambes autour des miennes et je l'ai désirée. Quand nous sommes revenus, Masson nous appelait déjà. J'ai dit que j'avais très faim et il a déclaré tout de suite à sa femme que je lui plaisais. Le pain était bon, j'ai dévoré ma part de poisson. Il y avait ensuite de la viande et des pommes de terre frites. Nous mangions tous sans parler. Masson buvait souvent du vin et il me servait sans arrêt. Au café, j'avais la

tête un peu lourde et j'ai fumé beaucoup. Masson, Raymond et moi, nous avons envisagé de passer ensemble le mois d'août à la plage, à frais communs. Marie nous a dit tout d'un coup : « Vous savez quelle heure il est ? Il est onze heures et demie. » Nous étions tous étonnés, mais Masson a dit qu'on avait mangé très tôt, et que c'était naturel parce que l'heure du déjeuner, c'était l'heure où l'on avait faim. Je ne sais pas pourquoi cela a fait rire Marie. Je crois qu'elle avait un peu trop bu... »

**Santé sexuelle et reproductive****Bien gérer les dispositifs vaginaux pour éviter le syndrome du choc toxique**

**A l'ère de la modernité, des solutions sont proposées aux femmes pour gérer des événements liés à leur physiologie. C'est le cas du tampon hygiénique. Toutefois, son usage doit se faire dans le respect de certaines règles d'hygiène pour ne pas laisser la porte ouverte aux infections. L'une de ces infections est le syndrome du choc toxique.**

Il s'agit d'un problème de santé dont les femmes ont généralement entendu parler en lisant la notice des tampons hygiéniques, ces protections que l'on insère dans la zone vaginale au moment des règles. Sur les notices, il y a des alertes sur le choc toxique. Le problème, c'est que le fait de porter des tampons augmente le risque que des bactéries appelées staphylocoques dorés se multiplient à l'intérieur du vagin.

En elles-mêmes, ces bactéries ne sont pas si dangereuses, mais le problème c'est qu'elles produisent une substance très dangereuse, une

toxine qui est responsable du choc toxique. Cette toxine, si elle passe dans le sang, vous rend très malade et peut même être mortelle dans environ 3 % des cas. Mais heureusement, c'est quelque chose de très rare, puisqu'on estime qu'il y a environ 1,4 cas par an pour 100 000 femmes ayant connu leurs règles. L'on distingue d'autres causes du syndrome du choc toxique. Le moment après l'accouchement ou après l'interruption volontaire de grossesse (IVG) sont des périodes à risque plus élevé de choc toxique. Et tous les dispositifs placés à l'intérieur du vagin peuvent être en cause, comme



Une femme souffrant du syndrom du choc toxique

par exemple la coupelle menstruelle. C'est un tout petit récipient souple en silicone qu'une femme place à l'intérieur du vagin pour recueillir le sang des règles.

La coupelle vaginale augmente également le risque de choc toxique. Mais il existe d'autres dispositifs qui peuvent être en cause comme les capes cervicales ou les diaphragmes qui servent pour la contraception et que l'on introduit en intra vaginal, également les éponges spermicides

contraceptives, et les anneaux vaginaux contraceptifs. Tout ce qui est introduit dans la zone vaginale peut augmenter le risque de choc toxique.

**Comment reconnaître le syndrome du choc toxique ?**

Tout commence par une montée de température avec une fièvre élevée au-dessus de 38°8. Et puis, des vomissements, des maux de gorge, une diarrhée, des douleurs musculaires, des étourdissements, et même une sensation

qu'elle va s'évanouir quand elle est debout. D'ailleurs il peut y avoir une perte de connaissance. De plus la peau peut devenir rouge comme s'il y avait un coup de soleil.

**Comment prévenir le syndrome du choc toxique ?**

On peut en tout cas en diminuer le risque. Quand une femme a déjà eu un choc toxique, il ne faut pas qu'elle utilise de dispositif intra vaginal parce qu'elle est à risque de récurrence assez élevé. Ensuite, il ne faut pas garder un tampon ou une coupe menstruelle plus de 4 heures dans la journée idéalement et au grand maximum 6 heures. Il vaut mieux éviter d'en porter la nuit, et préférer des serviettes ou alors les placer juste avant de dormir et les ôter au réveil. Bien se laver les mains au savon avant de toucher un tampon que ce soit pour le mettre en place ou pour l'ôter.

**Edem Dadzie**  
**Source : Dr Catherine Solano, médecin sexologue**

**Lutte contre le paludisme****L'éradication du fléau n'est pas pour demain**

**La lutte contre le paludisme qui engloutit d'énormes ressources au niveau mondial risque de ne pas donner les résultats escomptés. Les objectifs de réduction des cas prévus pour 2020 ne pourront pas être atteints selon les experts. Or, la maladie ne cesse de faire des dégâts surtout dans les pays en voie de développement dont la plupart se retrouvent sur le continent africain.**

Le paludisme est l'une des premières causes de mortalité au monde. 219 millions de cas ont été enregistrés en 2017, soit deux millions de plus que l'année précédente. Il est responsable de 435 000 cas de décès par an, majoritairement en Afrique. C'est ce que révèle un rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) publié cette semaine. « Nous ne sommes pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs escomptés. Réduire de 40% l'incidence du paludisme et la mortalité associée par rapport aux

niveaux de 2015. Nous devons changer de cap », a déclaré Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS. On note un déséquilibre entre les besoins sur le terrain et les ressources disponibles. Certains pays les plus durement touchés par le paludisme ont signalé une hausse des cas. Pendant ce temps, le niveau d'investissement dans la lutte contre le paludisme est insuffisant. La plupart des 219 millions de cas enregistrés en 2017, à savoir 200 millions (91%) étaient en Afrique. Les 10 pays les plus durement touchés sur le continent auraient

enregistré 3,5 millions de cas supplémentaires par rapport à 2016 (OMS). Parmi ces pays figurent le Nigeria, Madagascar, la République démocratique du Congo (RDC) et l'Ouganda. L'OMS met en cause le problème d'accès aux interventions et aux outils antipaludiques essentiels. « Même si le financement de la lutte contre le paludisme est relativement stable depuis 2010, les investissements faits en 2017 sont loin d'atteindre le niveau requis pour réduire d'au moins 40% l'incidence du paludisme et la mortalité associée au plan mondial par rapport à 2015 »,



précise le rapport. Les investissements dans la recherche ont atteint 588 millions de dollars en 2016, soit 85% des besoins annuels estimés. Dans 24 des 41 pays où le paludisme sévit le plus, lesquels dépendent en grande partie des financements externes pour lutter contre le paludisme, le niveau moyen de financement disponible par personne

à risque a diminué sur la période 2015-2017 par rapport à 2012-2014. De plus l'émergence continue de la résistance du parasite aux médicaments antipaludiques et la résistance du moustique aux insecticides menacent les progrès futurs.

**Edem D.**  
**Source : Agence France Presse**

## Réformes de l'Union africaine

# Robert Dussey : « la position du Togo est de soutenir la proposition du président Paul Kagamé »

**Après des décennies de fonctionnement, l'Union africaine (UA) veut opérer des réformes afin de faire face efficacement aux défis auxquels elle fait face. Ces réformes sont portées par son actuel président qui n'est autre que le chef de l'Etat Rwandais Paul Kagamé. Le Togo qui est un pays réformateur, reconnu comme tel sur le plan international, soutient les propositions du président Paul Kagamé. C'est ce qu'a déclaré le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, le professeur Robert Dussey qui était au dernier sommet de l'organisation à Addis Abeba avec le Premier ministre Komi Selom Klassou, représentant le chef de l'Etat.**

Dimanche dernier, certaines des réformes proposées par Paul Kagamé ont été adoptées. Elles visent à rationaliser le fonctionnement de l'organisation continentale et à obliger les Etats membres à respecter leurs obligations financières.

En effet, l'Union africaine dépend énormément de l'aide extérieure. En 2019, les donateurs payeront 54% d'un budget total de 681,5 millions de dollars. De plus, il faut noter beaucoup d'inefficacité dans son fonctionnement.

Paul Kagamé dont le mandat prend fin au début de l'année 2019, a été chargé de proposer des réformes. Mais il ne va pas les faire seul, il a besoin du soutien des autres Etats membres. C'est ainsi que le Togo tout comme plusieurs autres pays africains, s'est aligné sur les propositions du président Rwandais. «La position du Togo est de soutenir la proposition du président Paul Kagamé», a fait savoir le ministre togolais des Affaires étrangères, le Professeur Robert Dussey. Il est vrai

que toutes les réformes proposées par Kagamé ne sont pas adoptées, mais ce fut un mérite pour lui et c'est une avancée pour l'organisation.

Comme il le déclare lui-même à la suite des travaux : « aujourd'hui nous avons lancé la Commission de l'UA sur une trajectoire plus performante, avec des effets bénéfiques qui se feront sentir pendant des années ». Le Togo et le Rwanda sont des pays frère et entretiennent des bonnes relations. Les deux dirigeants, Faure Gnassingbé et Paul



**Prof Robert Dussey**

Kagamé sont des amis très proches et le Togo s'inspire de ce pays sur plusieurs plans.

Il est donc normal que notre pays soutienne les réformes proposées par le président de ce pays. D'ailleurs, sur le plan Africain, le Togo est

parmi les pays les plus réformateurs. Il serait donc surprenant que ce soit un pays comme le nôtre qui s'oppose à des réformes visant à repositionner l'Afrique sur l'échiquier international.

**Edem Dadzie**

## Dernières 24 heures

# Le marathon de Tony Blair pour le développement

**C'est à pas de charge que l'ex premier ministre britannique, Tony Blair effectue depuis la mi-journée d'hier mercredi 21 novembre 2018, une visite de travail à Lomé afin d'apporter au gouvernement l'appui et l'expertise de sa fondation sur les questions de développement.**

Très engagé aux côtés du Président de la République Togolaise pour l'accélération de la croissance économique et sa résilience à travers la création d'emplois décents et durables, Tony Blair est de nouveau en visite de travail à Lomé.

Pour ce que nous avons pu avoir comme informations l'agenda de sa visite, l'ex premier ministre britannique est en terre togolaise pour vingt-quatre

heures bien chargées. Dès sa descente d'avion à l'aéroport international de Lomé, l'hôte de marque des questions de développement inclusif du Togo a été reçu en audience à la présidence de la République par Son Excellence Faure Gnassingbé. Durant ce tête-à-tête d'environ une heure de temps, les deux hommes d'Etat ont dû faire le point de la mise en œuvre des initiatives engagées en vue d'un mieux-être des

Togolais, depuis la dernière visite de Tony Blair au Togo, il y a à peu près un an.

Aussitôt après, le président de la Fondation Tony Blair, engagé auprès de l'Etat togolais pour l'accompagner dans sa marche vers une croissance économique résiliente, devrait, selon son agenda, prendre ses quartiers à l'hôtel du 02 février après une visite au phone group center d'Adewui.

À l'hôtel du 02 février,



**Faure Gnassingbé et Tony Blair**

il enchaînera des audiences autant avec les membres de son équipe opérationnelle sur place qu'avec des investisseurs privés tels que des banques établies au Togo,

les équipes dirigeantes des groupes Siemens et Bbox qui interviennent sur des programmes publics d'électrification.

**autogo.tg**

## Législatives 2018

**Suite de la page 3**

# Dans un mois le processus électoral en cours connaîtra son épilogue

...dans la mise en œuvre de la feuille de route. Tous ces aspects connaissent leur concrétisation sur le terrain. La Coalition ne serait pas dans une logique de boycott

C'est ce qu'a affirmé lundi dernier Antoine Folly sur une radio privée de la place. « Nous

nous battons pour que les élections se tiennent dans les conditions démocratiques et transparentes », a-t-il déclaré. Mais c'est ce à quoi s'attellent le gouvernement et les facilitateurs ! S'exclameront certains. D'ailleurs, Gilbert Bawara, porte-parole du gouvernement auprès de la

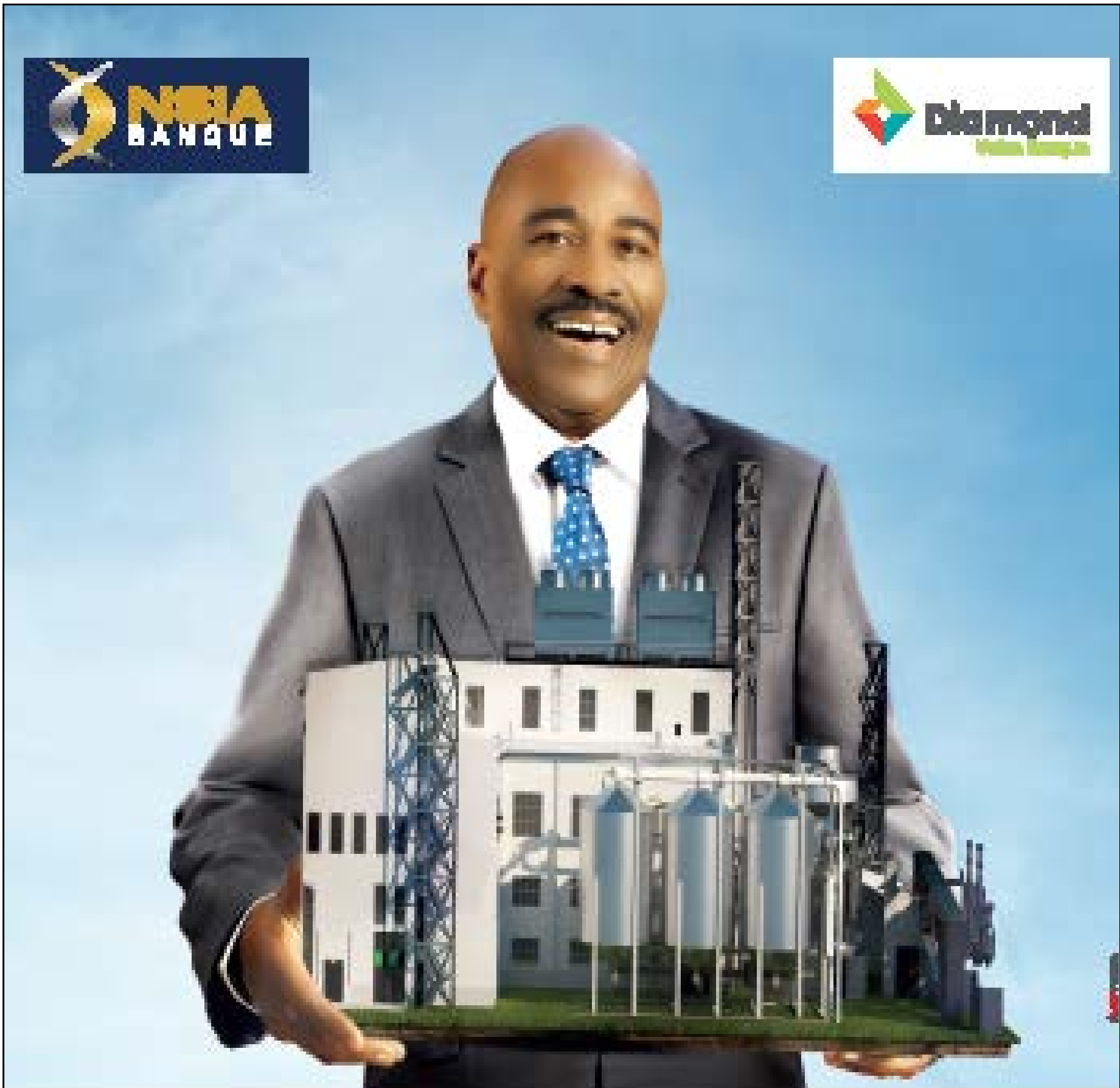
facilitation, lui répond : « le gouvernement a toujours manifesté sa volonté d'organiser des élections transparentes en acceptant la feuille de route de la Cedeao et la présence d'experts pour superviser toutes les phases du processus électoral ».

Tous les ingrédients sont

donc réunis pour des élections équitables au Togo. Du reste, ce n'est pas en restant à distance que la Coalition pourra relever les manquements dont souffrent sans doute le processus. Son refus de participer ne fait que la léser et comme d'habitude, ce sont les prémices de la

contestation des résultats. A un mois, il n'est toujours pas tard pour elle de rejoindre le processus et de travailler à mettre en place les mécanismes de contrôle qui lui donneront confiance.

**E.D.**



# Diamond Bank devient NSIA Banque

**NSIA Banque s'installe chez vous pour vous donner de la hauteur**

Pour accompagner les enjeux du développement de ses clients, Diamond Bank intègre le réseau bancaire du Groupe NSIA. Elle revêt une identité plus forte, reconnaissable à travers tout le continent. Elle devient NSIA Banque pour vous donner de la hauteur et vous aider à réaliser vos projets les plus grands. Désormais, entrez dans un monde de possibilités avec NSIA Banque.

+228 22 53 10 01 / 22 53 10 02  
Togo : NSIA Banque - Boulevard du 19 Janvier, Dakaouma, Lomé - [www.gruponsia.com.tg](http://www.gruponsia.com.tg)  
NSIA Bénin, la vraie hauteur de la Banque.  
Abidjan

